

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SCoT du Grand Nevers

05 décembre 2019 au 07 janvier 2020

Objet, date et durée

Fixé par arrêté du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers n°2019-01, l'enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Nevers du jeudi 05 décembre 2019 au mardi 07 janvier 2020 inclus (34 jours consécutifs). À l'issue de l'enquête publique, le Schéma de Cohérence Territoriale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête publique pourra être approuvé par délibération du Comité syndical.

Commission d'enquête

Président : M. Claude BIANCALANA, Fonctionnaire en retraite ; Membres titulaires : Dominique LAPREVOTTE, Officier de gendarmerie, en retraite ; M. Bernard KIENZ, Ingénieur agronome en préretraite.

Dossiers d'enquête publique

Le dossier porte sur le projet de SCoT du Grand Nevers et comprend notamment les informations environnementales se rapportant à son objet, avec l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale émis sur ce document.

Lieux de consultation des dossiers et registre des observations

Les dossiers soumis à l'enquête publique seront consultables (format papier) aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- Au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers (Nevers Agglomération).
- Dans les 16 mairies lieux des permanences : Challuy, Chantenay-Saint-Imbert, Decize, Fourchambault, Guérigny, Imphy, La-Charité-sur-Loire, La Machine, Lucenay-les-Aix, Nevers, Prémery, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Saulge et Sauvigny-les-Bois.

Ils sont téléchargeables au format numérique : sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers (www.scotgrandnevers.fr), sur la plateforme dématérialisée de l'enquête publique (<https://registre-scotgrandnevers.fr>), dans les 92 autres communes comprises dans le périmètre du SCoT (CDRom)

Un registre est tenu à disposition du public dans les lieux des permanences pour y consigner les observations. Les observations peuvent également être adressées à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête : Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers, BP41, 124 route de Marzy, 58 027 Nevers Cedex, en précisant l'intitulé du dossier concerné. Un registre dématérialisé est disponible à l'adresse suivante : <https://registre-scotgrandnevers.fr>

Permanences des commissaires enquêteurs

Le public sera reçu par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête lors des permanences qui seront tenues dans les mairies aux dates, heures et lieux suivants :

Date	Heure	Lieu	Salle
jeudi 5 décembre 2019	09h/12h	Siège de Nevers Agglomération	Bureau des élus
vendredi 6 décembre 2019	13h30/16h30	Mairie, DECIZE	Salle des adjoints
lundi 9 décembre 2019	09h/12h	Mairie, LA CHARITE SUR LOIRE	Salle Robert Guillaume
mardi 10 décembre 2019	09h/12h	Mairie, ST BENIN D'AZY	Salle du Conseil
mercredi 11 décembre 2019	14h/17h	Mairie, CHALLUY	Salle des fêtes
mercredi 11 décembre 2019	14h/17h	Mairie, ST PARIZE-LE-CHATEL	Salle des cérémonies
mercredi 11 décembre 2019	14h/17h	Mairie, LA MACHINE	Espace Marie Curie
jeudi 12 décembre 2019	14h/17h	Mairie, NEVERS	Salle du Bureau municipal
jeudi 12 décembre 2019	09h/12h	Mairie, CHANTENAY-ST-IMBERT	Salle des fêtes
vendredi 13 décembre 2019	09h/12h	Mairie, IMPHY	Salle 108
vendredi 13 décembre 2019	14h30/17h30	Mairie, SAUVIGNY-LES-BOIS	Salle du Conseil
samedi 14 décembre 2019	09h/12h	Mairie, DECIZE	Salle des adjoints
mardi 17 décembre 2019	14h/17h	Mairie, ST PIERRE LE MOUTIER	Salle du Persbytères
mardi 17 décembre 2019	09h/12h	Mairie, PREMERY	Salle du Conseil
mardi 17 décembre 2019	14h/17h	Mairie, ST BENIN D'AZY	Salle Conseil
mercredi 18 décembre 2019	09h/12h	Mairie, LUCENAY-LES-AIX	Salle Théodore Banville
mercredi 18 décembre 2019	14h30/17h30	Mairie, NEVERS	Salle du Bureau municipal
jeudi 19 décembre 2019	09h/12h	Mairie, FOURCHAMBAULT	Salle en mairie
jeudi 19 décembre 2019	14h/17h	Mairie, ST SAULGE	Salle de réunion 1er étage
vendredi 20 décembre 2019	14h/17h	Mairie, GUERIGNY	Salle Clémenceau
lundi 6 janvier 2020	14h30/17h30	Mairie, LA CHARITE SUR LOIRE	Salle Robert Guillaume
mardi 7 janvier 2020	14h/17h	Siège de Nevers Agglomération	Bureau des élus

Rapport et conclusions de la commission d'Enquête

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera des conclusions motivées au titre de l'enquête, en précisant si elle est favorable ou non au projet présenté. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport de la commission d'enquête publique à la mairie de chacune des communes ainsi qu'au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale, au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers, sur le site internet de ce dernier (www.scotgrandnevers.fr) et sur la plate-forme dématérialisée (<https://registre-scotgrandnevers.fr>) pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Compléments d'informations

Le Syndicat mixte du SCoT, compétent pour élaborer le SCoT du Grand Nevers peut apporter tout renseignement complémentaire sur le dossier soumis à enquête publique aux frais du demandeur. Ces informations peuvent être demandées auprès du chef de projet du SCoT Syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers au 03 86 61 81 60 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ou par email à l'adresse : scotgrandnevers@registre-dematerialise.fr. Les différentes pièces composant le dossier de SCoT peuvent aussi être consultées ou téléchargées à l'adresse suivante : <http://www.scotgrandnevers.fr/enquete-publique> et sur la plate-forme dématérialisée dédiée à l'enquête publique du projet de SCoT du Grand Nevers (<https://registre-scotgrandnevers.fr>)